



Séance du Conseil de communauté

Du 19 juin 2014

COMPTE-RENDU n° 06/2014

L'an deux mil quatorze et le 19 juin, le Conseil de Communauté du Grand Pic St Loup s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sis Hôtel de La Communauté à ST-MATHIEU-DE-TREVIERS, après convocation légale le 12 juin 2014, sous la Présidence de Monsieur Alain BARBE.

Étaient présents :

M. Benoit AMPHOUX – M. Jacques GRAU – Mme Pascale POMMIER (Assas)
M. Jean-Pierre DUPAQUET (Cazevieille)
M. André COT – Mme Martine DURAND-RAMBIER (Claret)
M. Daniel FLOUTARD – Mme Karine GARCIN-ESCOBAR (Combaillaux)
M. Michel PLAN (Ferrières les Verreries)
Mme Irène TOLLERET (Fontanès)
M. Pierre ANTOINE (Guzargues)
M. André LEENHARDT (Lauret)
M. Alain BARBE – M. Dominique STEWART (Les Matelles)
M. Gérard BELIN (Le Triadou)
Mme Clothilde OLLIER (Murles)
M. Edward HOLLAND (Notre Dame de Londres)
M. Georges CAPUS (Pégairolles de Buèges)
Mme Françoise MATHERON (Saint Bauzille de Montmel)
Mme Francine BOHE – M. Alphonse CACCIAGUERRA – M. Rodolphe CAYZAC – M. François GEORGIN – Mme Patricia LEROY (Saint Clément de Rivière)
M. Claude COURTOIS – M. Guillaume FABRE – M. Gilles FRONTIN – Mme Annie LAMOR – M. Philippe LECLANT – Mme Michèle LERNOUT – Mme Valérie RIVIERE (Saint Gély du Fesc)
M. Jean-Michel PECOUL (Saint Hilaire de Beauvoir)
Mme Sylvette JEANTET (Saint Jean de Buèges)
M. Jean-Claude ARMAND – M. Yves GRUVEL (Saint Jean de Cornies)
M. Michel CROUSILLES – Mme Claude LORY – M. Jean-Louis RODIER (Saint Martin de Londres)
M. Jérôme LOPEZ – Mme Christine OUDOM – M. Lionel TROCELLIER – M. Robert YVANEZ (Saint Mathieu de Trévières)
M. Frédéric CAUSSIL (Saint Vincent de Barbeyrargues)
M. Philippe LAGARDE – M. Antoine MARTINEZ (Sainte Croix de Quintillargues)
Mme Eliette CHARPENTIER (Sauteyrargues)
M. Salvator d'AURIA – Mme Françoise GALLAS – M. Philippe SECONDY (Teyran)
M. Jean-Baptiste PANCHAU (Vacquières)
M. Hussam AL MALLAK – M. Philippe CAZALS – Mme Ban WAGNER (Vailhauquès)

Mme Catherine DUFOUR – M. Gérard FABRE (Valflaunès)
M. Luc GROS (Viols en Laval)
Mme Nadia CHAPELLE – M. Pierre LOUIS (Viols le Fort)

Excusés :

Mme Agnès ROUVIERE-ESPOSITO (Buzignargues) – *Pouvoir à M. GRAU*
M. Philippe DOUTREMEPUICH (Causse de la Selle)
M. Thierry DUBOIS (Lauret)
M. Pierre ADER (Les Matelles)
M. Franck TOURREL (Mas de Londres) – *Pouvoir à M. DUPAQUET*
M. Roger GRANIER (Rouet)
M. Arnaud DELRUE (Saint André de Buèges)
M. Laurent LEMAITRE (Saint Bauzille de Montmel)
M. Jean-Pierre RAMBIER (Saint Jean de Cuculles)
Mme Patricia COSTERASTE (Saint Mathieu de Trévières) – *Pouvoir à M. LOPEZ*
Mme Véronique TEMPIER (Saint Vincent de Barbeyrargues) – *Pouvoir à M. CAUSSIL*
M. Eric BASCOU (Teyran) – *Pouvoir à M. SECONDY*

Monsieur le Président indique, en préambule, que quelques aménagements ont été apportés quant à l'organisation de la salle. Il explique qu'il souhaite que les Vice-Présidents soient acteurs du conseil de communauté et interviennent en séance sur les dossiers dont ils ont la charge. Ils seront amenés à intervenir beaucoup plus fréquemment que lors de la dernière mandature. D'autre part, une table est prévue, à côté des Vice-Présidents, pour l'émargement. Monsieur le Président invite l'ensemble des conseillers de communauté à venir, lors de chaque conseil de communauté, signer la feuille d'émargement à cette table.

Monsieur AL MALLAK est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle ensuite l'ordre du jour :

- 1) Approbation des comptes rendus des séances des 6 et 13 mai 2014
- 2) Compte rendu des décisions du Président et du Bureau prises dans le cadre des délégations attribuées par le Conseil de Communauté
- 3) Institution et vie politique :
 - 3.1) Constitution des commissions thématiques
 - 3.2) Vote sur la fixation des indemnités mensuelles de fonction perçues par le Président et les Vice-Présidents délégués
 - 3.3) Désignation d'un représentant de la CCGSPL au Comité de Rivière du Vidourle
 - 3.4) Remplacement d'un représentant démissionnaire au sein du Syndicat Mixte des Eaux et de l'Assainissement de la Région du Pic Saint Loup
- 4) Marchés publics :
 - 4.1) Election de la commission DSP
 - 4.2) Marché pour le transport des élèves des écoles primaires à destination de la piscine du Pic St Loup (année scolaire 2014/2015)
- 5) Affaires financières :
 - 5.1) Attribution de subventions
 - 5.1.1) Attribution d'une subvention à Total Festum
 - 5.1.2) Attribution d'une subvention à l'association Art Fabrik
 - 5.2) Vote de tarifs
 - 5.3) Commission Intercommunale Des Impôts Directs : liste des membres
- 6) Contrats et conventions : projet de convention entre la CCGPSL et le Conseil Général de l'Hérault pour l'utilisation de la Piscine du Pic Saint Loup par les établissements publics locaux d'enseignement rattachés au Département.
- 7) Questions d'actualité

1) Approbation des comptes rendus des séances des 6 et 13 mai 2014

Monsieur CAPUS indique qu'il n'était pas présent lors de la séance du 13 mai et qu'il était représenté par son suppléant.

Aucune autre remarque n'étant émise, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2) Compte rendu des décisions du Président et du Bureau prises dans le cadre des délégations attribuées par le Conseil de Communauté

I – Conventions/Contrats :

Convention de prêt temporaire de l'exposition intitulée « Demoiselles de verre » à la Halle du Verre de Claret – Année 2014 :

L'objet de la présente convention est de définir les conditions d'accueil et d'exposition des œuvres confiées, à titre gratuit, par les prêteurs à la CCGPSL, organisatrice de l'exposition. Prise en charge par la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup d'un forfait de 500,00 € en dédommagement des frais de déplacement aller/retour pour le montage et le démontage de l'exposition et pour la présence de l'artiste au vernissage et au dévernissage de l'exposition. La présente convention est conclue pour une durée allant du 03 mai 2014 au 31 janvier 2015.

⇒ Signée le 09/05/2014 avec Madame Catherine FARGE,

Avenants n°01/2014 aux conventions de prêt temporaire de l'exposition intitulée « Demoiselles de verre » à la Halle du Verre de Claret :

⇒ Signé le 22/05/2014 avec Madame Nathalie MASSENET-DOLLFUS. Cet avenant a pour objet de modifier les valeurs des pièces fournies par l'artiste. Toutes les autres dispositions du contrat de base restent inchangées,

⇒ Signé le 03/06/2014 avec Madame Laetitia ANDRIGHETTO. Cet avenant a pour objet de modifier le nombre des pièces fournies par l'artiste. Toutes les autres dispositions du contrat de base restent inchangées.

Convention de partenariat entre la CCGPSL et les communes pour le portail cartographique du Grand Pic Saint-Loup :

La présente convention a pour objet la mise à disposition gratuite des données communales (les plans cadastraux, ...), consultables sur le portail cartographique du Grand Pic Saint-Loup. La présente convention est conclue pour une durée de cinq ans à compter de la date de sa signature.

⇒ Signée le 09/05/2014 avec la Mairie de Saint-Jean-de-Cuculles,

⇒ Signée le 03/06/2014 avec la Mairie de Claret,

Reconduction du contrat de fourniture d'énergie électrique pour la Déchetterie de Teyran :

Le contrat souscrit avec la Société LUCIA de Saint-Gély-du-Fesc en date du 09 juillet 2009 sera reconduit à compter du 10/07/2014 pour une durée de 12 mois soit jusqu'au 09/07/2015. Le montant de l'abonnement annuel est fixé à 86,28 €HT + 9,03 €HT/kWh.

Convention de partenariat 2014 entre le CCGPSL et la C.C.I. de Montpellier :

⇒ Signée le 21/05/2014 avec le C.C.I. de Montpellier. La CCGPSL décide d'apporter son soutien financier à hauteur de 1 500,00 € à l'action « Prix de la Très Petite Entreprises 2014 » (Prix de la T.P.E.), organisée pour sa douzième édition à l'échelle départementale. Ce prix a pour objectif de valoriser la Très Petite Entreprise dans la structure économique locale et lui redonner une place d'honneur et d'encourager l'initiative. Le terme de la convention est fixé au 31/12/2014.

Convention relative au fonctionnement des Lieux d'Accueil Enfants-Parents 2013 - « Jouons en ludothèques »:

⇒ Signée le 27/05/2014 avec l'Association « Jouons en ludothèques » afin d'assurer le fonctionnement de lieux d'accueil Enfants Parents pour les jeunes enfants dont les parents résident sur les 36 communes du territoire de la CCGPSL.

Sont concernés :

- Les P'tits Loups du Pic de Saint-Martin-de-Londres pour deux séances/semaine pour une contribution financière de la CCGPSL de 4 300,00 €
- Les Lucioles de Saint-Mathieu-de-Trévières pour une séance/semaine pour une contribution financière de la CCGPSL de 7 660,00 €

La présente convention est conclue pour une durée d'un an soit jusqu'au 31/12/2014.

Décisions de reconduction 2014 de la convention relative à la dématérialisation de la transmission des actes administratifs au Contrôle de Légalité établie avec 15 communes du territoire :

⇒ Signée le 21/05/2014 avec les 15 communes suivantes :

Causse de la Selle, Fontanès, Guzargues, Lauret, Le Triadou, Mas de Londres, Notre dame de Londres, Pégairolles de Buèges, Saint Bauzille de Montmel, Saint Mathieu de Trévières, Saint Vincent de Barbeyrargues, Sainte Croix de Quintillargues, Sauteyrargues, Vacquières, Vailhauquès.

Les conventions établies avec ces dernières sont reconduites pour une durée d'un an.

Décisions de reconduction 2014 de la convention pour la mutualisation du service de l'Observatoire Fiscal Intercommunal de la CCGPSL avec 32 communes du territoire :

⇒ Signée le 27/05/2014 avec les 32 communes suivantes :

Assas, Buzignargues, Causse de la Selle, Claret, Combaillaux, Ferrières les Verreries, Fontanès, Guzargues, Lauret, Le Triadou, Les Matelles, Mas de Londres, Murles, Notre dame de Londres, Saint André de Buèges, Saint Bauzille de Montmel, Saint Gély du Fesc, Saint Hilaire de Beauvoir, Saint Jean de Buèges, Saint Jean de Cornies, Saint Jean de Cuculles, Saint Martin de Londres, Saint Mathieu de Trévières, Saint Vincent de Barbeyrargues, Sainte Croix de Quintillargues, Sauteyrargues, Teyran, Vacquières, Vailhauquès, Valflaunès, Viols en Laval et Viols le Fort.

Les conventions établies avec ces dernières sont reconduites pour une durée d'un an.

Convention de mise à disposition et d'utilisation de terrains en vue de la pratique du Canoë-kayak et des disciplines associées :

⇒ Signée le 03/06/2014 avec le Comité Départemental de Canoë kayak 34. La Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup est propriétaire du site d'embarquement public pour la pratique du canoë-kayak dit « du Moulin de Bertrand » sur le fleuve Hérault, sis sur la Commune de Causse de la Selle.

La présente convention a pour objet la mise à disposition à titre gracieux de ce site au C.D.C.K. 34. Elle est conclue jusqu'au 31 décembre 2014 et pourra être renouvelée par reconduction expresse pour une période de douze mois sans que sa durée totale n'excède 3 ans.

Bon de commande relatif au service internet Fibre optique de la CCGPSL 2014 :

⇒ Signée le 22/05/2014 avec la Société Hérault NETWORKS. Le présent bon de commande a pour objet la fourniture d'accès internet de 3 sites de la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup (à savoir l'Hôtel de la Communauté, la Halle du verre de Claret et la Maison de Pays de Saint-Martin-de-Londres) pour un montant mensuel de 1 430,00 €H.T.

Le présent bon de commande est conclu à compter du 18 mars 2014 jusqu'au 31 décembre 2014.

Contrat redevance spéciale – Année 2014/2016 :

Le présent contrat a pour objet l'organisation de la collecte et du traitement des Déchets Non Ménagers (D.N.M.) qui résultent d'une activité professionnelle privée, ainsi que de définir les conditions et les modalités d'application de la Redevance Spéciale (R.S.). Ce service sera facturé à l'entreprise par la CCGPSL en fonction du volume total des conteneurs attribués et en fonction de la fréquence du ramassage. Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2016.

⇒ Signé le 21/05/2014 avec le Laboratoire Oenoconseil SARL situé sur la commune de Saint-Clément-de-Rivière,

⇒ Signé le 22/05/2014 avec La Mairie de Saint-Clément-de-Rivière pour le Restaurant scolaire,

Convention d'autorisation de passage – Sentier du Pic Saint-Loup :

⇒ Signée le 05/06/2014 avec le G.F.A. du Domaine de Saint-Aunès de Saint-Mathieu-de-Trévières, propriétaire des terrains concernés par cette convention d'autorisation de passage. Le propriétaire autorise la CCGPSL à aménager le sentier de randonnée pédestre dénommé « Le Sentier du Pic Saint-Loup » et à l'ouvrir au public. La présente convention est conclue pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature des présentes et sera renouvelable par reconduction expresse pour des périodes de même durée.

II – Baux :

Néant.

III - Marchés publics :

Marché relatif à la Mission d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation du Schéma d'implantation des Carrières à l'échelle du SCoT Pic Saint-Loup Haute Vallée de l'Hérault de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup:

⇒ Marché signé le 15/05/2014 avec la Société SCE à Montpellier (34), pour un montant de 25 000,00 €HT.

Marché pour l'acquisition de Conteneurs pour l'année 2014 :

⇒ Signé le 21/05/2014 avec la société PLASTIC OMNIUM à BRUGUIERES (31), pour un marché à bons de commande avec un minimum de 40 000,00 €HT et un maximum de 76 000,00 €HT.

Marché relatif à la Mission d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour la conduite du projet relatif à l'aménagement et la mise en réseau de Sites phares et de Maisons d'Accueil et de promotion:

⇒ Marché signé le 27/05/2014 avec la Société AVE Culture à Toulouse (31), pour un montant de 20 250,00 €HT.

3) Institution et vie politique

3.1) Constitution des commissions thématiques

Monsieur le Président rappelle que, lors de sa dernière réunion, le Conseil de Communauté a créé les commissions thématiques suivantes :

- Aménagement de l'Espace et du Territoire
- Environnement
- Développement Territorial
- Culture et Patrimoine
- Enfance, Jeunesse et Action Sociale
- Sport et Activités de Pleine Nature
- Agriculture
- Cadre de Vie
- Eau
- Services aux Communes
- Finances
- Ressources Humaines
- Communication et Information
- Travaux

Il remercie les élus et notamment les maires qui ont voulu revoir leurs propositions suite aux premières inscriptions extrêmement nombreuses.

Monsieur le Président donne quelques chiffres :

- avec 36 communes et 15 commissions (avec un seul délégué par commune) cela donne 540 délégués dans les commissions. Le nombre d'inscrits est de 528.
- Nombre d'inscrits par commissions :
 - Aménagement de l'Espace et du Territoire : 49
 - Environnement : 39
 - Développement Territorial : 37
 - Culture et Patrimoine : 38
 - Enfance, Jeunesse et Action Sociale : 45
 - Sport et Activités de Pleine Nature : 40
 - Agriculture : 37
 - Cadre de Vie : 29
 - Eau : 40
 - Services aux Communes : 30
 - Finances : 40
 - Ressources Humaines : 22
 - Communication et Information : 27
 - Travaux : 26
 - Tourisme : 30

Monsieur le Président rappelle que, certes, au fil du temps, la participation diminue, mais il n'en reste pas moins que certaines commissions sont importantes en nombre de membres et que, en conséquence, les Vice-Présidents concernés seront amenés à les organiser afin de travailler dans de bonnes conditions.

Avant de donner les listes, Monsieur le Président précise qu'il a tenu compte, dans cet énuméré, de deux spécificités :

- le projet, dans les mois ou les années qui viennent (et cela leur appartient), de fusion entre les trois communes de la Buèges (Pégairolles de Buèges, Saint André de Buèges et Saint Jean de Buèges) de manière à pouvoir optimiser les besoins, les services et l'organisation de ces trois communes. Il a donc accepté, pour en tenir compte, un ratio supérieur par rapport à leur taille.
- Une opposition avec cinq sensibilités différentes au sein du conseil municipal de Saint Gély du Fesc, ce qui donne un nombre de délégués par commission un peu plus important sachant toutefois que les chiffres restent cohérents avec un ratio de 1,1 (alors que Vacquières est à 1,4, Saint Jean de Buèges 1,44, Causse de la Selle 1,4, Buzignargues 1,3 et Guzargues 1,2).

Monsieur le Président indique que les petites communes se sont mobilisées sur les commissions. Cela est compréhensible car elles n'ont qu'un seul conseiller communautaire et il est normal que les conseillers municipaux puissent participer aux travaux et aux réflexions de l'intercommunalité.

Monsieur le Président rappelle les dispositions de l'article L 5211-40-1 du CGCT qui prévoit la participation des conseillers municipaux des communes. Cet article stipule que la composition des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communautaire, c'est ce qui a été fait dans le cadre des inscriptions. Monsieur le Président ajoute que les commissions sont chargées d'instruire les dossiers préparatoires pour le conseil de communauté et que seuls les délégués communautaires peuvent participer de manière délibérative aux travaux de la commission, sachant, bien entendu, que la délibération finale revient au conseil de communauté. Monsieur le Président indique que, en tout état de cause, la désignation des membres des commissions donne lieu à délibération du conseil de communauté.

Monsieur le Président précise que la commission finances, qui avait donné lieu à un long débat lors du dernier conseil de communauté, a été ouverte aux conseillers municipaux ce qui a répondu aux attentes de l'assemblée. Il ajoute qu'un comité technique sera organisé avec les vice-Présidents afin de les connecter aux problèmes du budget.

Monsieur le Président propose les listes des membres des différentes commissions en précisant que le vote interviendra pour chaque commission.

Commission « Agriculture » :

Conseillers Communautaires (avec voix délibérative)	Conseillers Municipaux (avec voix consultative)
M. Philippe DOUTREMEPUICH (Causse de la Selle)	M. Brice HARTMANN (Assas)
Mme Irène TOLLERET (Fontanès)	M. Christophe JEAN (Buzignargues)
M. André LEENHARDT (Lauret)	M. Christophe PEYRUS (Cazevieille)
M. Arnaud DELRUE (St André de Buèges)	Mme Agnès DUPRAT (Claret)
M. Laurent SENET (St Jean de Buèges)	M. Bruno LEBRETON (Combaillaux)
M. Yves GRUVEL (St Jean de Cornies)	M. Thierry MALCHIRANT (Guzargues)
	Mme Bérénice BELPAIRE (Le Triadou)
	M. Laurent COMBETTES (Les Matelles)
	M. Didier MAUREL (Mas de Londres)
	M. Pascal TEILLARD (Murles)
	M. Jean-Marie ARNAUD (Notre Dame de Londres)
	M. Nicolas MILHE (St André de Buèges)
	M. Julien CAU (St Bauzille de Montmel)
	M. Alain PERRET DU CRAY (St Clément de Rivière)
	M. Alain BAUDRY (St Clément de rivière)
	M. Nicolas VIANES (St Hilaire de Beauvoir)
	M. Stéphane CANAGUIE (St Jean de Buèges)
	M. David DE MONTFUMAT (St Jean de Cornies)
	M. René PUECH (St Jean de Cuculles)
	Mme Annie CABURET (St Mathieu de Trévières)
	M. Luc MOREAU (St Mathieu de Trévières)
	M. Antoine SAUVAIRE (St Vincent de Barbeyrargues)
	M. Cédric LAVABRE (Ste Croix de Quintillargues)
	M. Jean-Louis BLONDIN (Sauteyrargues)
	Mme Nicole DUPRAT (Teyran)
	M. Gilles PAGES (Vacquières)
	Mme Christel VALENTIN (Valflaunès)
	M. Luc GROS (Viols en Laval)
	M. Adrien MARTY (Viols en Laval)
	M. Alexandre SINTES (Viols le Fort)
	M. Alain PICARD (St Martin de Londres)

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE la composition de la commission « Agriculture » telle que proposée.

Commission « Aménagement du Territoire » :

Conseillers Communautaires (avec voix délibérative)	Conseillers Municipaux (avec voix consultative)
M. Benoit AMPHOUX (Assas)	Mme Marie DEMARCHI (Assas)
Mme Agnès ROUVIERE-ESPOSITO (Buzignargues)	M. Patrice CHAPTAL (Causse de la Selle)
M. Jean-Pierre DUPAQUET (Cazevieille)	M. Thomas BAY (Cazevieille)
M. Gérard BELIN (le Triadou)	M. Philippe TOURRIER (Claret)
M. Edward HOLLAND (Notre Dame de Londres)	M. Alain DE CAROLIS (Combaillaux)
M. Arnaud DELRUE (St André de Buèges)	M. Georges BEHEM (Ferrières les Verreries)
M. François GEORGIN (St Clément de Rivière)	M. Ange-Marie SANTARELLI (Fontanès)
M. Gilles FRONTIN (St Gély du Fesc)	Mme Françoise TAHER (Lauret)
Mme Michèle LERNOUT (St Gély du Fesc)	M. Vincent CALMETTES (Les Matelles)
M. Laurent SENET (St Jean de Buèges)	M. Fabien BRUNEL (Mas de Londres)
M. Jean-Pierre RAMBIER (St Jean de Cuculles)	Mme Delphine FALOTICO (Murles)
M. Lionel TROCELLIER (St Mathieu de Trévières)	M. Jérôme DUSFOUR (St Bauzille de Montmel)
M. Philippe LAGARDE (Ste Croix de Quintillargues)	M. Christophe JAY (St Clément de Rivière)
M. Salvator D'AURIA (Teyran)	M. Fabrice ARGUEL (St Gély du Fesc)
M. Jean-Paul CAIZERGUES (Viols en Laval)	Mme Isabelle HYLLAIRE (St Gély du Fesc)
Mme Nadia CHAPPELLE (Viols le Fort)	M. Sylvain ALET (St Gély du Fesc)
M. Hussam AL MALLAK (Vailhauquès)	M. Jean-Marie LALANDE (St Gély du Fesc)
	M. Charles GALTIER (St Gély du Fesc)
	Mme Françoise RENARD (St Hilaire de Beauvoir)

	M. Stéphane CANAGUIE (St Jean de Buèges)
	M. Patrick BEZIAT (St Jean de Cornies)
	M. Alain PICARD (St Martin de Londres)
	M. Patrick COMBERNOUX (St Mathieu de Trévières)
	Mme Claire DELAVOIE (St Vincent de Barbeyrargues)
	M. Jean-Louis BLONDIN (Sauteyrargues)
	Mme Martine CHEYLAN-NERRIERE (Teyran)
	M. Laurent FORGEAU (Vacquières)
	M. Sylvain RUIZ (Vailhauquès)
	M. Jacky BOWEN (Vailhauquès)
	M. Jacques GORLIER (Valflaunès)
	M. Pascal AGLI (Viols en Laval)
	M. Jean-Paul OLIVA (Guzargues)
	M. René DENTZ (Vacquières)

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE la composition de la commission « Aménagement du Territoire » telle que proposée.

Commission « Cadre de Vie » :

Conseillers Communautaires (avec voix délibérative)	Conseillers Municipaux (avec voix consultative)
M. Alphonse CACCIAGUERRA (St Clément de Rivière)	M. Alain BAS (Assas)
M. Lionel TROCELLIER (St Mathieu de Trévières)	M. Yannick LE MOAL (Buzignargues)
M. Philippe SECONDY (Teyran)	M. Michel VIALLA (Causse de la Selle)
Mme Nadia CHAPELLE (Viols le Fort)	Mme Nadine BEURROIES (Claret)
	M. Michel PLAISANCE (Combaillaux)
	M. Claude MICHEL (Guzargues)
	M. Denis BASTIANELLI (Lauret)
	Mme Sophie BARRAT (Le Triadou)
	Mme Séverine HAUTOT (Mas de Londres)
	M. Eric GUILBOT (Murles)
	M. Jean-Daniel EGEA (St Bauzille de Montmel)
	Mme Christiane NAUDI (St Gély du Fesc)
	Mme Françoise RENARD (St Hilaire de Beauvoir)
	Mme Valérie FIRMINHAC (St Jean de Cuculles)
	M. Gérard BRUNEL (St Martin de Londres)
	M. Jean-François VILLA (St Mathieu de Trévières)
	Mme Aline COULERIE (St Vincent de Barbeyrargues)
	Mme Laëtitia KLEYKENS (Ste Croix de Quintillargues)
	Mme Karine SERIS (Sauteyrargues)
	Mme Solange RUBIO (Vacquières)
	Mme Mathilde DUVERDIER (Vacquières)
	Mme Emmanuelle SARIVIERE (Vailhauquès)
	Mme Caroline MORICONI (Valflaunès)
	Mme Lucette SALLENAVE (Viols en Laval)
	Mme Geneviève CASTANIE (Fontanès)
	M. Yves GRUVEL (St Jean de Cornies)

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE la composition de la commission « Cadre de Vie » telle que proposée.

Commission « Communication et information »

Conseillers Communautaires (avec voix délibérative)	Conseillers Municipaux (avec voix consultative)
M. Pierre ANTOINE (Guzargues)	Mme Séverine RICARTE (Buzignargues)
Mme Claude LORY (St Martin de Londres)	Mme Céline CAPELIER (Claret)
	M. Patrice CHAPTAL (Causse de la Selle)
	M. Serge TRECCIOLA (Combaillaux)
	Mme Céline CHARPIAT-RIGAUD (Fontanès)
	M. Frédéric SANCHEZ (Lauret)
	M. Stéphan ZURITA (Le Triadou)
	M. Germain SCARABELLO (Mas de Londres)
	Mme Stéphanie ARNAUD (St Bauzille de Montmel)

	Mme Sylvie MULLIE-CHATARD (St Clément de Rivière)
	M. Charles GALTIER (St Gély du Fesc)
	Mme Isabelle ALDEBERT (St Gély du Fesc)
	Mme Martine ANDRE (St Hilaire de Beauvoir)
	Mme Céline PIQUEL (St Jean de Buèges)
	Mme Sylvette JEANTET (St Jean de Buèges)
	M. Olivier LABADIE (St Jean de Cornies)
	M. David DE MONTFUMAT (St Jean de Cornies)
	M. Jean-Noël JOUAULT (St Jean de Cuculles)
	Mme Isabelle POULAIN (St Mathieu de Trévières)
	Mme Myriam MARY-PLEJ (St Mathieu de Trévières)
	Mme Dominique PALLARES (St Vincent de Barbeyrargues)
	M. Sébastien GUILLOTEAU (Ste Croix de Quintillargues)
	Mme Anne BRISSAC (Sauteyrargues)
	M. Michel GORBATOFF (Vailhauquès)
	M. Pierre DURAND (Viols le Fort)

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE la composition de la commission « Communication et Information » telle que proposée.

Commission « Culture et Patrimoine » :

Conseillers Communautaires (avec voix délibérative)	Conseillers Municipaux (avec voix consultative)
M. Benoit AMPHOUX (Assas)	Mme Klyne VIGNERON-VANEL (Assas)
Mme Martine DURAND-RAMBIER (Claret)	Mme Françoise BERTRAND (Causse de la Selle)
Mme Francine BOHE (St Clément de Rivière)	M. Jean-Michel MALDES (Claret)
M. Philippe LECLANT (St Gély du Fesc)	M. Jean-Bernard LHUISSIER (Combaillaux)
M. Jean-Pierre RAMBIER (St Jean de Cuculles)	Mme Nicole JACQUEMIN (Fontanès)
M. Lionel TROCELLIER (St Mathieu de Trévières)	Mme Vanessa SOURY (Guzargues)
Mme Christine OUDOM (St Mathieu de Trévières)	Mme Isabelle HERNANDEZ (Lauret)
Mme Catherine DUFOUR (Valflaunès)	Mme Rose-Marie FELIU (Le Triadou)
	Mme Dominique SEEBOLD (Les Matelles)
	Mme Anne DELTOUR (Les Matelles)
	Mme Evelyne DUSFOUR (Mas de Londres)
	Mme Thérèse ROUVIER (Murles)
	M. Eric RIGUET (Murles)
	M. Julien DAPSENS-TURQUAT (Rouet)
	Mme Stéphanie ARNAUD (St Bauzille de Montmel)
	Mme Cécile BURTIN (St Clément de rivière)
	Mme Martine ANDRE (St Hilaire de Beauvoir)
	M. Olivier CAZALET (St Jean de Buèges)
	Mme Sylvette JEANTET (St Jean de Buèges)
	Mme Frédérique HOULLIER (St Jean de Cornies)
	Mme Nicole GRAZIOSO (St Martin de Londres)
	Mme Annie SAUVAIRE (St Vincent de Barbeyrargues)
	Mme Agnès PILI (Ste Croix de Quintillargues)
	Mme Marie-France LALIBERTE (Sauteyrargues)
	Mme Sylvie CAMALON (Teyran)
	Mme Mathilde DUVERDIER (Vacquières)
	Mme Fabienne THOMAS-MAZARS (Vacquières)
	M. Abel WALLON (Vailhauquès)
	Mme Emmanuelle SARIVIERE (Vailhauquès)
	Mme Stacia PETIT (Viols en Laval)
	Mme Marie-Noëlle RASCOL (Viols le Fort)

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE la composition de la commission « Culture et Patrimoine » telle que proposée.

Commission « Développement Economique du Territoire » :

Conseillers Communautaires (avec voix délibérative)	Conseillers Municipaux (avec voix consultative)
M. André COT (Claret)	Mme Emmanuelle DARRAS (Assas)
Mme Irène TOLLERET (Fontanès)	M. Didier ALBAUT (Assas)

Mme Valérie RIVIERE (St Gély du Fesc)	M. Jérôme MALLET (Buzignargues)
M. Michel CROUSILLES (St Martin de Londres)	Mme Françoise BERTRAND (Causse de la Selle)
M. Jérôme LOPEZ (St Mathieu de Trévières)	Mme Sandrine FOURNIER (Combailaux)
M. Antoine MARTINEZ (Ste Croix de Quintillargues)	M. Claude MICHEL (Guzargues)
Mme Françoise GALLAS (Teyran)	Mme Françoise ANTONIN (Lauret)
M. Philippe CAZALS (Vailhauquès)	M. Stéphan ZURITA (Le Triadou)
	M. Olivier HIRN (Les Matelles)
	M. Ludovic GILLES (Mas de Londres)
	M. Christophe GASC (Murles)
	Mme Céline MAURY (St Bauzille de Montmel)
	M. François MERCIER (St Clément de Rivière)
	M. Alain BAUDRY (St Clément de Rivière)
	M. Eric STEPHANY (St Gély du Fesc)
	M. Jean-Marie LALANDE (St Gély du Fesc)
	M. Adrien BOMPIEYRE (St Hilaire de Beauvoir)
	M. Philippe BOUQUET (St Jean de Cornies)
	M. Jean-Noël JOUAULT (St Jean de Cuculles)
	M. Christian CORNEE (St Martin de Londres)
	M. Patrice ROBERT (St Mathieu de Trévières)
	M. Hubert PELLETIER (St Vincent de Barbeyrargues)
	Mme Josette AILLOUD (Ste Croix de Quintillargues)
	Mme Caroline GADOIS (Sauteyrargues)
	Mme Fabienne THOMAS-MAZARS (Vacquières)
	M. Michel GREVERIE (Vailhauquès)
	M. Michel GORBATOFF (Vailhauquès)
	Mme Chantal CLEMARON (Viols en Laval)
	M. André LAYSSAC (Viols le fort)
	M. Jean VAILHE (Assas)

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE la composition de la commission « Développement Economique du Territoire » telle que proposée.

Commission « Eau » :

Conseillers Communautaires (avec voix délibérative)	Conseillers Municipaux (avec voix consultative)
M. Jacques GRAU (Assas)	M. Brice HARTMANN (Assas)
M. Georges CAPUS (Pégairolles de Buèges)	M. Philippe ROUSTAN (Buzignargues)
M. Arnaud DELRUE (St André de Buèges)	M. Serge COMBETTES (Causse de la Selle)
M. Laurent SENET (St Jean de Buèges)	Mme Claudine SAEZ (Cazevieille)
M. Jean-Claude ARMAND (St Jean de Cornies)	M. François DENIS (Cazevieille)
Mme Eliette CHARPENTIER (Sauteyrargues)	M. Olivier PUJOLS (Claret)
M. Eric BASCOU (Teyran)	Mme Madeleine HERNANDEZ (Fontanès)
M. Jean-Baptiste PANCHAU (Vacquières)	M. Thierry MALCHIRANT (Guzargues)
	M. Pierre-Olivier CHEPTOU (Lauret)
	M. Serge CHARNELET (Le Triadou)
	M. Christian AMAT (Les Matelles)
	Mme Delphine FALOTICO (Murles)
	M. Daniel THOMAS (Notre Dame de Londres)
	Mme Colette CAIZERGUES (St André de Buèges)
	M. Lionel PEYRIERE (St Bauzille de Montmel)
	M. Alain PERRET DU CRAY (St Clément de Rivière)
	M. Alain MIQUEL (St Hilaire de Beauvoir)
	M. Valentin GOEMINNE (St Jean de Buèges)
	M. Patrick BEZIAT (St Jean de Cornies)
	M. Jacques COLOMBANI (St Martin de Londres)
	Mme Annie CABURET (St Mathieu de Trévières)
	M. Jean-Marc SOUCHE (St Mathieu de Trévières)
	M. Bruno GIRARDOT (St Vincent de Barbeyrargues)
	M. Jean VAUTRIN (Ste Croix de Quintillargues)
	M. Marc-Olivier DONZIL (Vacquières)
	M. Sylvain RUIZ (Vailhauquès)
	Mme Christine RIGAU (Vailhauquès)
	M. Jacques GORLIER (Valflaunès)
	M. Luc GROS (Viols en Laval)
	M. Adrien MARTY (Viols en Laval)

	Mme Laurence VAINEAU (Viols le Fort)
	Mme Chantal DELAS (Combaillaux)

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE la composition de la commission « Eau » telle que proposée.

Commission « Enfance, Jeunesse et Action Sociale » :

Conseillers Communautaires (avec voix délibérative)	Conseillers Municipaux (avec voix consultative)
Mme Pascale POMMIER (Assas)	Mme Corinne MARTINEZ (Assas)
Mme Karine GARCIN-ESCOBAR (Combaillaux)	Mme Rose-Marie BERGER (Buzignargues)
M. Franck TOURREL (Mas de Londres)	Mme Françoise MELLADO (Causse de la Selle)
Mme Michèle LERNOUT (St Gély du Fesc)	Mme Françoise AGUT LE GOFF (Claret)
M. Laurent SENET (St Jean de Buèges)	Mme Fanchon REZZOUG (Claret)
Mme Claude LORY (St Martin de Londres)	Mme Madeleine RICOME (Fontanès)
M. Robert YVANEZ (St Mathieu de Trévières)	M. Claude MICHEL (Guzargues)
	Mme Annie HOSTALIER (Lauret)
	Mme Laurence PLASSIARD (Le Triadou)
	Mme Véronique DULAC (Les Matelles)
	Mme Marjorie MONLEAU (Murles)
	Mme Thérèse ROUVIER (Murles)
	Mme Stéphanie ARNAUD (St Bazille de Montmel)
	Mme Edith CATARINA (St Clément de rivière)
	Mme Monique VITOUX (St Clément de Rivière)
	Mme Christiane NAUDI (St Gély du Fesc)
	Mme Isabelle ALDEBERT (St Gély du Fesc)
	Mme Magalie LAURENT (St Gély du Fesc)
	M. Jean-Marie LALANDE (St Gély du Fesc)
	Mme Michèle MERCADIER (St Gély du Fesc)
	M. Fabrice ARGUEL (St Gély du Fesc)
	Mme Anne-Laure BONNAND (St Hilaire de Beauvoir)
	Mme Claire MAZEL (St Jean de Buèges)
	M. François SAVIGNAC (St Jean de Cornies)
	Mme Isabelle POIRIER (St Jean de Cornies)
	Mme Agnès BONNIEU (St Jean de Cuculles)
	Mme Magalie BARTHEZ (St Mathieu de Trévières)
	Mme Dominique PALLARES (St Vincent de Barbeyrargues)
	Mme Anne PEREZ (Ste Croix de Quintillargues)
	Mme Karine SERIS (Sauteyrargues)
	Mme Sophie LANNI (Teyran)
	M. Maurice GODE (Teyran)
	M. Laurent FORGEAU (Vacquières)
	Mme Martine BERGUEY-HUTA (Vailhauquès)
	M. Nicolas MALOD (Vailhauquès)
	Mme Véronique BEL (Valflaunès)
	Mme Solange FOUQUE (Viols en Laval)
	M. André LAYSSAC (Viols le Fort)

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE la composition de la commission « Enfance, Jeunesse et Action Sociale » telle que proposée.

Commission « Environnement » :

Conseillers Communautaires (avec voix délibérative)	Conseillers Municipaux (avec voix consultative)
Mme Dominique STEWART (Les Matelles)	M. Brice HARTMANN (Assas)
M. Roger GRANIER (Rouet)	M. Alain BAS (Assas)
M. Michel CROUSILLES (St Martin de Londres)	M. Jérôme JEAN (Buzignargues)
Mme Véronique TEMPIER (St Vincent de Barbeyrargues)	M. Eric BALJOU (Causse de la Selle)
M. Philippe LAGARDE (Ste Croix de Quintillargues)	Mme Chantal LELARGE (Cazevieille)
M. Salvator D'AURIA (Teyran)	M. Jean-Michel MALDES (Claret)
	M. François LERIN (Combaillaux)
	Mme Geneviève CASTANIE (Fontanès)
	M. Jean FERREIRA DE MOURA (Guzargues)

	M. Denis BASTIANELLI (Lauret)
	M. Pascal VABRE (Le Triadou)
	Mme Corinne CABANE (Les Matelles)
	M. Germain SCARABELLO (Mas de Londres)
	M. Michel NYS (Murles)
	M. Philippe BRICKA (Notre Dame de Londres)
	M. René ALBE (St André de Buèges)
	M. Jean-Claude BETTON (St Bauzille de Montmel)
	M. Alain PERRET DU CRAY (St Clément de Rivière)
	Mme Françoise RENARD (St Hilaire de Beauvoir)
	Mme Sylvette JEANTET (St Jean de Buèges)
	M. Benjamin COULET (St Jean de Buèges)
	M. David DE MONTFUMAT (St Jean de Cornies)
	Mme Christiane HERBRECHT (St Jean de Cuculles)
	Mme Isabelle POULAIN (St Mathieu de Trévières)
	M. Sylvian MAHDI (St Mathieu de Trévières)
	Mme Marie-France LALIBERTE (Sauteyrargues)
	M. Patrice LORION (Teyran)
	Mme Nathalie GOAVEC (Vacquières)
	Mme Christine CHABLE-BESSIA (Vailhauquès)
	M. Dominique LAFLEUR (Valflaunès)
	M. Adrien MARTY (Viols en Laval)
	Mme Magali OLEJNICZAK (Viols en Laval)
	M. Rodolphe THIRIEZ (Viols le Fort)

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE la composition de la commission « Environnement » telle que proposée.

Commission « Finances » :

Conseillers Communautaires (avec voix délibérative)	Conseillers Municipaux (avec voix consultative)
Mme Agnès ROUVIERE-ESPOSITO (Buzignargues)	Mme Hélène HERRADA (Causse de la Selle)
M. Jean-Pierre DUPAQUET (Cazevieille)	Mme Chantal DELAS (Combailaux)
M. André COT (Claret)	M. Guy BRETON (Les Matelles)
Mme Irène TOLLERET (Fontanès)	M. Robert ARNAL (Mas de Londres)
M. Pierre ANTOINE (Guzargues)	Mme Christiane GUIGOU (Murles)
M. Thierry DUBOIS (Lauret)	M. Ludovic PALLIER (Notre Dame de Londres)
M. Gérard BELIN (Le Triadou)	M. Luc GRANIER (Rouet)
M. Georges CAPUS (Pégairolles de Buèges)	M. Jérôme POUGET (St Clément de Rivière)
M. Arnaud DELRUE (St André de Buèges)	M. Eric STEPHANY (St Gély du Fesc)
Mme Françoise MATHERON (St Bauzille de Montmel)	M. Michel MAROT (St Gély du Fesc)
Mme Michèle LERNOUET (St Gély du Fesc)	M. Charles GALTIER (St Gély du Fesc)
M. Jean-Claude ARMAND (St Jean de Cornies)	M. Fabrice ARGUEL (St Gély du Fesc)
Mme Patricia COSTERASTE (St Mathieu de Trévières)	Mme Sylvette JEANTET (St Jean de Buèges)
M. Antoine MARTINEZ (Ste Croix de Quintillargues)	Mme Diane LARUEL (St Jean de Buèges)
Mme Eliette CHARPENTIER (Sauteyrargues)	M. Claude BELMONTE (St Jean de Cuculles)
M. Jean-Baptiste PANCHAU (Vacquières)	M. Christian GRAMMATICO (St Mathieu de Trévières)
M. Jean-Louis RODIER (Saint Martin de Londres)	M. Eric DENEVE (St Vincent de Barbeyrargues)
M. Pierre LOUIS (Viols le Fort)	M. Edouard DE COLLE (Teyran)
	M. Gérard LAFFORGUE (Vailhauquès)
	M. François ROBIN (Valflaunès)
	Mme Chantal CLEMARON (Viols en Laval)
	Mme Solange FOUQUE (Viols en Laval)
	M. Pascal DEMARTHE (Assas)

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE la composition de la commission « Finances » telle que proposée.

Commission « Ressources Humaines » :

Conseillers Communautaires (avec voix délibérative)	Conseillers Municipaux (avec voix consultative)
Mme Agnès ROUVIERE-ESPOSITO (Buzignargues)	Mme Claudine SAEZ (Cazevieille)
Mme Martine DURAND-RAMBIER (Claret)	Mme Françoise MELLADO (Causse de la Selle)

M. Pierre ADER (les Matelles)	Mme Edith CATARINA (St Clément de Rivière)
Mme Clothilde OLLIER (Murles)	Mme Anne-laure BONNAND (St Hilaire de Beauvoir)
M. Laurent LEMAITRE (St Bauzille de Montmel)	Mme Diane LARUEL (St Jean de Buèges)
Mme Annie LAMOR (St Gély du Fesc)	M. David de MONTFUMAT (Saint jean de Cornies)
Mme Eliette CHARPENTIER (Sauteyrargues)	Mme Christiane HERBRECHT (St Jean de Cuculles)
Mme Ban WAGNER (Vailhauquès)	M. Christian GRAMMATICO (St Mathieu de Trévièrs)
Mme Catherine DUFOUR (Valflaunès)	M. Jean-Pierre NEDELLEC (St Vincent de Barbeyrargues)
	M. Adrien MARTY (Viols en Laval)
	Mme Caroline GADOIS (Sauteyrargues)
	Mme Nicole GRAZIOSO (St Martin de Londres)
	Mme Sylvette JEANTET (St Jean de Buèges)
	M. Christian AMAT (les Matelles)

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE la composition de la commission « Ressources Humaines » telle que proposée.

Commission « Services aux Communes » :

Conseillers Communautaires (avec voix délibérative)	Conseillers Municipaux (avec voix consultative)
Mme Agnès ROUVIERE-ESPOSITO (Buzignargues)	M. Alain BAS (Assas)
M. Pierre-Georges MALFAIT (Ferrières les Verreries)	Mme Hélène HERRADA (Causse de la Selle)
M. Thierry DUBOIS (Lauret)	M. Alain IDOUX (Claret)
M. Arnaud DELRUE (St André de Buèges)	Mme Isabelle RODRIGUEZ (Combaillaux)
Mme Françoise MATHERON (St Bauzille de Montmel)	M. Thierry MALCHIRANT (Guzargues)
M. Jean-Michel PECOUL (St Hilaire de Beauvoir)	M. Stéphan ZURITA (Le Triadou)
M. Laurent SENET (St Jean de Buèges)	M. Guy BRETON (Les Matelles)
M. Frédéric CAUSSIL (St Vincent de Barbeyrargues)	Mme Pascale LAGANA (Mas de Londres)
M. Jean-Baptiste PANCHAU (Vacquières)	M. Alain PLANTIER (Pégairolles de Buèges)
	M. Christophe JAY (St Clément de rivière)
	Mme Christine RACHET-MAKA (St Clément de Rivière)
	Mme Sylvette JEANTET (St Jean de Buèges)
	Mme Karine BIANCHERI (St Jean de Cornies)
	M. Michel CARLIER (St Martin de Londres)
	Mme Magalie BARTHEZ (St Mathieu de Trévièrs)
	Mme Valérie SAGUY (St Mathieu de Trévièrs)
	M. Claude VASSEUR (Ste Croix de Quintillargues)
	M. Cédric CHAUVINEAU (Sauteyrargues)
	Mme Bernadette ORGEVAL (Teyran)
	M. Gérard LAFFORGUE (Vailhauquès)
	M. René JEANJEAN (Valflaunès)
	Mme Marina PONGERARD-SINGAINY (Viols le Fort)
	M. Frédéric PELLEGRIN (Fontanès)

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE la composition de la commission « Services aux Communes » telle que proposée.

Commission « Sports et Activités de Pleine Nature » :

Conseillers Communautaires (avec voix délibérative)	Conseillers Municipaux (avec voix consultative)
M. Rodolphe CAYZAC (St Clément de rivière)	Mme Corinne MARTINEZ (Assas)
Mme Valérie RIVIERE (St Gély du Fesc)	M. Nicolas ANJALRIC (Buzignargues)
M. Laurent SENET (St Jean de Buèges)	M. Pierre CHATELAIN (Causse de la Selle)
M. Jean-Louis RODIER (St Martin de Londres)	M. Bernard DEJEAN (Claret)
M. Lionel TROCELLIER (St Mathieu de Trévièrs)	Mme Sophie ROGER (Combaillaux)
M. Frédéric CAUSSIL (St Vincent de Barbeyrargues)	Mme Geneviève CASTANIE (Fontanès)
	M. Christophe OLLIE (Guzargues)
	M. Christophe BELLIN (Lauret)
	M. Matthieu MEYNIER (Le Triadou)
	Mme Corinne CABANE (Les Matelles)
	M. Christophe TREBUCHON (Mas de Londres)
	M. Sébastien BOUDES (Murles)
	M. Jean-Marie ARNAUD (Notre Dame de Londres)
	Mme Emmanuelle PAIS (St Bauzille de Montmel)

	M. Raphaël ROMANENS (St Clément de Rivière)
	M. Jacques SERAIN (St Gély du Fesc)
	M. Bernard PERIDIER (St Gély du Fesc)
	Mme Hélène TAURAN (St Gély du Fesc)
	M. Sylvain ALET (St Gély du Fesc)
	M. Jacques DUPANLOUP (St Hilaire de Beauvoir)
	Mme Céline PIQUEL (St Jean de Buèges)
	M. Georges PIOMBO (St Jean de Cornies)
	M. Guy GENIS (St Jean de Cuculles)
	M. Fabrice CAPPEZ (St Martin de Londres)
	Mme Marguerite BERARD (St Mathieu de Trévières)
	M. Nicolas GASTAL (St Mathieu de Trévières)
	M. Claude VASSEUR (Ste Croix de Quintillargues)
	M. Gilles BERGER (Sauteyrargues)
	M. Albert BOURRUST (Teyran)
	M. Christian FENRICH (Vacquières)
	M. Nicolas MALOD (Vailhauquès)
	M. Jean-Luc GERVAIS (Valflaunès)
	Mme Magali OLEJNICZAK (Viols en Laval)
	Mme Anne SCHMITT (Viols le Fort)

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE la composition de la commission « Sports et Activités de Pleine Nature » telle que proposée.

Commission « Tourisme » :

Conseillers Communautaires (avec voix délibérative)	Conseillers Municipaux (avec voix consultative)
M. Jean-Pierre DUPAQUET (Cazevieille)	Mme Emmanuelle DARRAS (Assas)
Mme Clothilde OLLIER (Murles)	Mme Séverine RICARTE (Buzignargues)
M. Guillaume FABRE (St Gély du Fesc)	M. Michel VIALLA (Causse de la Selle)
M. Yves GRUVEL (St Jean de Cornies)	M. Philippe TOURRIER (Claret)
M. Lionel TROCELLIER (St Mathieu de Trévières)	Mme Chantal DELAS (Combaillaux)
M. Pierre LOUIS (Viols le Fort)	Mme Madeleine HERNANDEZ (Fontanès)
M. Laurent SENET (St Jean de Buèges)	M. Jean-Claude GAUD (Guzargues)
	Mme Françoise ANTONIN (Lauret)
	Mme Marion GAIDOZ (Le Triadou)
	Mme Jocelyne CLUTIER (Mas de Londres)
	Mme Céline MAURY (St Bauzille de Montmel)
	Mme Christine RACHET-MAKA (St Clément de Rivière)
	M. Francis AVRIAL (St Clément de Rivière)
	M. Claude COURTOIS (St Gély du Fesc)
	Mme Dominique THIMONIER (St Hilaire de Beauvoir)
	M. Benjamin COULET (St Jean de Buèges)
	M. Claude BELMONTE (St Jean de Cuculles)
	M. Christian CORNEE (St Martin de Londres)
	Mme Fouzia MONTICCILOLO (St Mathieu de Trévières)
	M. Guillaume ROSSEL (Ste Croix de Quintillargues)
	Mme Anne BRISSAC (Sauteyrargues)
	Mme Huguette LABALME (Teyran)
	Mme Sylvie BOURGADE-ALLEGRE (Vailhauquès)
	Mme Stacia PETIT (Viols en Laval)

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE la composition de la commission « Tourisme » telle que proposée.

Commission « Travaux » :

Conseillers Communautaires (avec voix délibérative)	Conseillers Municipaux (avec voix consultative)
M. Gérard BELIN (Le Triadou)	M. Jérôme JEAN (Buzignargues)
M. Laurent LEMAITRE (St Bauzille de Montmel)	M. Patrice CHAPTAL (Causse de la Selle)
M. Laurent SENET (St Jean de Buèges)	M. Alain IDOUX (Claret)
M. Jean-Paul CAIZERGUES (Viols en Laval)	M. Ange-Marie SANTARELLI (Fontanès)
	M. Claude PAINDEVEINE (Lauret)

	M. Eric RIGUET (Murles)
	M. Marcel TARDIEU (St Clément de rivière)
	M. Alain MIQUEL (St Hilaire de Beauvoir)
	M. Gilles SEYLLER (St Jean de Buèges)
	M. Gérard BRUNEL (St Martin de Londres)
	M. Patrick BEZIAT (St Jean de Cornies)
	M. Patrice ROBERT (St Mathieu de Trévières)
	M. Antoine FLORIS (St Mathieu de Trévières)
	M. Cédric LUGAGNE (St Vincent de Barbeyrargues)
	M. Nicolas HERNANDEZ (Ste Croix de Quintillargues)
	M. Gilles BERGER (Sauteyrargues)
	M. Marc-Olivier DONZIL (Vacquières)
	M. Jean-Louis LOUBET (Vailhauquès)
	M. René JEANJEAN (Valflaunès)
	M. Pascal AGLI (Viols en Laval)
	M. Alain HUET (Viols le Fort)
	Mme Chantal DELAS (Combaillaux)

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE la composition de la commission « Travaux » telle que proposée.

Monsieur le Président indique que, les commissions étant maintenant constituées, chacun peut prendre contact avec les Vice-Présidents. Certains d'entre eux ont programmé une date pour la première réunion, date qu'ils communiqueront rapidement. Monsieur le Président ajoute qu'il sera possible de transmettre les listes aux communes qui le souhaitent.

Monsieur CAPUS indique, au sujet de la fusion entre les communes de la Buèges, qu'il n'est au courant de rien et qu'il souhaite que cela apparaisse dans le compte-rendu.

Monsieur le Président répond qu'il avait été informé de ce projet par les anciens maires de ces 3 communes.

Monsieur CAPUS répond que cela paraît tout à fait prématuré en particulier par rapport au point de vue des habitants de Pégairolles de Buèges.

Monsieur le Président rappelle que cette décision appartient aux communes concernées.

Monsieur le Président ajoute que les Vice-Présidents seront amenés à décroïsonner leur commission de travail dans le cadre de projets importants de même que les Vice-Présidents pourront se rendre dans d'autres commissions pour obtenir des informations particulières sur un domaine précis.

3.2) Vote sur la fixation des indemnités mensuelles de fonction perçues par le Président et les Vice-Présidents délégués

Monsieur le Président expose que le conseil doit, dans les trois mois suivants son installation, prendre une délibération fixant expressément le niveau des indemnités de ses membres. Cette délibération, qui est obligatoirement transmise au représentant de l'Etat, doit s'accompagner d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées (joint en annexe).

Sont susceptibles de pouvoir bénéficier d'indemnités de fonction le Président et les Vice-Présidents.

Il rappelle que par délibération du 06 mai 2014, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire a fixé le nombre de vice-présidents à 15.

Conformément aux deuxième et troisième alinéas de l'[article L. 5211-10](#) du CGCT, le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale, déterminée en additionnant l'indemnité maximale pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-

président, correspondant au nombre maximal de vice-présidents (20% de l'effectif du conseil communautaire, soit 14 dans le cas de la CCGPSL).

Conformément aux dispositions de l'article L5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, les indemnités maximales votées par le conseil d'une communauté de communes, pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-président sont déterminées par un décret en Conseil d'Etat par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Les montants maximum de ces indemnités sont :

- Indemnités maximales des Présidents de Communautés de communes de 20.000 à 49.999 habitants à compter du 1^{er} juillet 2010 : 67,50 % de l'indice brut de référence 1015.
- Indemnités maximales des Vice-Présidents de Communautés de communes de 20.000 à 49.999 habitants à compter du 1^{er} juillet 2010 : 24,73 % de l'indice brut de référence 1015.

Il propose d'accorder à compter du 23 avril 2014 pour le Président, et à compter du 10 mai 2014 pour les Vice-Présidents, une indemnité de fonctions comme suit :

- Indemnité du Président : 67,50 % de l'indice brut de référence 1015,
- Indemnité des Vice-Présidents : 23,083 % de l'indice brut de référence 1015,

dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale légale, déterminée pour l'exercice effectif de fonctions, en additionnant les indemnités maximales du Président et des Vice-Présidents.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ADOPTE cette proposition.

3.3) Désignation d'un représentant de la CCGPSL au Comité de Rivière du Vidourle

Monsieur le Président expose que, par courrier en date du 26 mai 2014, Monsieur le Préfet du Gard demande à la CCGPSL de désigner un représentant au collège des collectivités territoriales du Comité de Rivière du Vidourle.

Il propose la candidature de Monsieur Jean-Claude ARMAND.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DESIGNE Monsieur Jean-Claude ARMAND pour représenter la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup au collège des collectivités territoriales du Comité de Rivière du Vidourle.

3.4) Remplacement d'un représentant démissionnaire au sein du Syndicat Mixte des Eaux et de l'Assainissement de la Région du Pic Saint Loup

Monsieur le Président expose que, suite à la demande du SMEA :

- la commune de Causse de la Selle doit procéder à une modification au niveau de la désignation de ses représentants. Monsieur Philippe DOUTREMEPUICH propose que le suppléant pour le SPANC soit Michel VIALLA en lieu et place de lui-même.
- la commune de Notre Dame de Londres doit également désigner de nouveaux suppléants à savoir :

Eau Potable : Monsieur Philippe BRICKA

SPANC : Monsieur Didier TRINQUIER

Il indique par ailleurs que, pour permettre à M. Jean Claude ARMAND, Vice-Président délégué à l'Eau, de siéger au SMEA, la commune de Saint Gély propose la démission de l'un de ses représentants et son remplacement par M. Jean Claude Armand. Monsieur le Président précise que, en attendant que le SMEA soit dissous, il est important que le Vice-Président en charge de la commission « Eau » soit présent au sein de ce syndicat.

Monsieur PANCHAU indique que la commune de Vacquières doit également, à la demande du SMEA, modifier ses représentants.

Monsieur le Président répond que ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil de communauté.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ADOPTE ces propositions.

4) Marchés publics

4.1) Election de la commission DSP

Monsieur le Président rappelle la délibération du 6 mai 2014 fixant au 23 mai 2014 la date limite de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'au 23 mai 2014, une seule liste a été déposée.

Il convient donc à présent de procéder à l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel comme suit :

Liste n°1 :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
- Pierre LOUIS - Irène TOLLERET - Gérard BELIN - Clothilde OLLIER - Jean-Louis RODIER	- Hussam AL MALLAK - Véronique TEMPIER - Pierre ANTOINE - Eliette CHARPENTIER - Arnaud DELRUE

Le dépouillement des suffrages a donné les résultats suivants :

Nombre de listes présentées : 01

Nombre de votants : 63

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 63

Majorité absolue : 32

Après proclamation de ces résultats, Monsieur le Président déclare élus membres de la Commission de Délégation de Service Public :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
- Pierre LOUIS - Irène TOLLERET - Gérard BELIN - Clothilde OLLIER - Jean-Louis RODIER	- Hussam AL MALLAK - Véronique TEMPIER - Pierre ANTOINE - Eliette CHARPENTIER - Arnaud DELRUE

4.2) Marché pour le transport des élèves des écoles primaires à destination de la piscine du Pic St Loup (année scolaire 2014/2015)

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'un marché de service doit être lancé pour le transport des élèves des écoles primaires à destination de la Piscine du Pic St Loup pour l'année scolaire 2014/2015, soit du 1^{er} septembre 2014 au 30 juin 2015.

Cette prestation a été estimée à 71 810 €HT, divisée en 2 lots :

- Lot 1 – secteur St Mathieu de Trévières estimé à 68 180 €HT
- Lot 2 – secteur St Jean de Buèges estimé à 3 630 €HT.

Monsieur le Président propose de lancer un marché de service selon la procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des marchés publics et au guide de procédures interne de la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, HABILITE son Président à lancer une consultation pour cette prestation pour un montant estimatif de 71 810 € HT € et alloti comme suit :

- ***Lot 1 – secteur St Mathieu de Trévières estimé à 68 180 €HT***
- ***Lot 2 – secteur St Jean de Buèges estimé à 3 630 €HT***

PRECISE que le mode de dévolution sera la procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des marchés publics et au guide de procédures interne de la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup, AUTORISE le Président à signer le marché à intervenir pour cette prestation dans la limite du montant prévisionnel, ainsi que toutes les pièces y afférentes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et PRECISE que le financement de cette prestation sera inscrit au Budget.

5) Affaires financières

5.1) Attribution de subventions

5.1.1) Attribution d'une subvention à Total Festum

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine DURAND-RAMBIER qui expose que cette manifestation, organisée par la Région Languedoc-Roussillon, propose à tous les publics de découvrir la richesse des cultures catalanes et occitanes au travers de nombreuses manifestations gratuites qui se déroulent du 1er au 30 juin 2014 : concerts, sardanes, feux de la Saint-Jean, arts de la rue, sports traditionnels (joutes, courses camarguaises, jeu de tambourin), animations viticoles et gastronomiques, banquets, conférences, expositions ... Une multitude d'événements culturels et festifs sont proposés dans l'ensemble de la région.

Sur le territoire du Grand Pic Saint Loup, les villages de Saint Martin de Londres (du 24 au 29 juin), Causse de la Selle (25 juin), Viols le fort (28 juin) accueilleront cette manifestation : spectacles de théâtre, apéritifs, spectacles historiques, concerts, initiation aux danses traditionnels, jeune public, atelier cuisine occitane.

Madame DURAND-RAMBIER indique qu'une demande de subvention de 600 € a été adressée au service Culture de la CCGPSL. Elle ajoute que cette participation est modeste mais cela est important compte-tenu du montant des aides attribuées par la Région à la CCGPSL. C'est une occasion de créer un partenariat et d'être présent sur cette manifestation.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ATTRIBUE une subvention de 600 € à Total Festum.

5.1.2) Attribution d'une subvention à l'association Art Fabrik

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine DURAND-RAMBIER qui expose que, derrière cette association, se trouve Yann LHEUREUX, un danseur qui s'est installé au chai de Combaillaux. La commission aura l'occasion de revenir vers le conseil de communauté pour ce projet qui est un projet de danse contemporaine. Il est, ce soir, proposé de subventionner cette association qui va organiser une manifestation dédiée aux pratiques urbaines (Hip Hop, BMX, Yamakasi) en lien avec la danse contemporaine. Cette représentation aurait lieu en juillet ou septembre 2014, au chai « la Fabrik » à Combaillaux.

Madame DURAND-RAMBIER explique que cette manifestation inédite sera composée de la diffusion du triptyque de Soli Flag. Elle sera suivie d'un moment de rencontre conviviale entre le public et les artistes mais aussi entre les institutions et les mécènes. Ce sera l'occasion d'inviter le public, pour la première fois officiellement dans ce lieu dédié aux arts vivants.

Madame DURAND-RAMBIER indique que le budget total de l'action s'élève à 7 000 € et que l'association a sollicité une subvention de 4 000€ Il est proposé au conseil de communauté d'attribuer une subvention de 3 000 €

Madame DURAND-RAMBIER ajoute que cette action préfigure le programme culturel qui pourrait être initié sur le projet de réhabilitation du chai de Combaillaux.

Madame DURAND-RAMBIER précise que cette dépense a été prévue au Budget. »

Monsieur LEEHNARDT, sans remettre en cause la subvention proposée, demande quelques précisions sur le projet de réhabilitation du chai de Combaillaux.

Monsieur le Président répond qu'il s'agit d'un dossier qui va être étudié dans le cadre de la commission « culture et patrimoine ». C'est un projet relatif à une compagnie de danse de renommée internationale qui a acheté le Mas de Gentil à Combaillaux. Ce dossier est en cours de réflexion et va donc être repris par la commission.

Monsieur RODIER demande si cette manifestation sera unique, dans un lieu fixe ou si elle se déroulera sur plusieurs sites. Il demande également si elle sera pérennisée.

Monsieur FOURNIALS explique qu'il s'agit d'un partenariat établi cette année avec Montpellier Danse. La CCGPSL s'inscrit sur cette manifestation dont la retranscription se fera les 5, 6 et 7 juillet prochain à Montpellier ainsi que le 19 septembre et est ouverte aux écoles. Ce travail se fait actuellement au chai de Combaillaux. Cette programmation partira ensuite à l'étranger car la compagnie de Yann LHEUREUX est une troupe qui tourne à l'étranger (il sera en Angleterre en juillet). Monsieur FOURNIALS indique que c'est une très grande chance pour la CCGPSL d'avoir cette compagnie sur son territoire.

Madame DURAND-RAMBIER ajoute que, jusqu'à présent, place était notamment faite à la musique, au patrimoine et à la préhistoire. Il est vrai qu'une petite place commence à se créer pour la danse. Elle est encore peu importante mais Madame DURAND-RAMBIER indique qu'elle compte sur les membres de la commission pour développer la danse afin qu'elle prenne la place à laquelle elle a droit.

Monsieur LECLANT pense que tout l'intérêt d'avoir une compagnie de danse sur le territoire permettra, dans les années à venir, de la faire rayonner sur l'ensemble du territoire. Il existe une opportunité, à travers Montpellier Danse, de créer un partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Montpellier dans le domaine culturel qui serait les prémisses de ce qui pourrait être fait à l'échelon du territoire.

Monsieur FLOUTARD rappelle que cette compagnie est jeune sur le territoire. Elle était précédemment basée à Montpellier. Il explique que la commune de Combaillaux a délivré il y a quelques mois un permis de construire pour réhabiliter le chai qui a été racheté au Conseil Général. Tout est donc à créer. Il ajoute que cette compagnie est volontaire et prête à venir au contact des communes et intervenir dans les écoles.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ATTRIBUE une subvention de 3 000 € à l'association Art Fabrik pour l'organisation de la manifestation dédiée aux pratiques urbaines (Hip Hop, BMX, Yamakasi) en lien avec la danse contemporaine devant se tenir en juillet ou septembre 2014 au chai « la Fabrik » à Combaillaux

5.2) Vote de tarifs

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine DURAND-RAMBIER qui expose que, par délibération en date du 14 janvier 2014 le Bureau a fixé les divers tarifs pour les activités de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup au titre de l'année 2014.

Elle soumet au vote du conseil de communauté pour la boutique de la Halle du Verre à Claret les tarifs suivants :

Nom de l'article	Proposition prix de vente au public 2014
Atelier Guillaume DOMISE (Vacquières)	
Petit cœur en pâte de verre	28,00 €
Grand cœur en pâte de verre	35,00 €
Atelier Marie-Hélène GLEIZE (Montferrier sur Lez)	
Bracelet en verre	24,50 €
Publications	
Livre sur les artistes verriers	5,00 €

Monsieur GRAU indique que l'école maternelle d'Assas s'est inscrite pour une visite de la halle du Verre le 24 juin prochain avec rencontre de l'artisan verrier. Le tarif est de 4 €enfant. Il trouve cette somme excessive et fait part au conseil de communauté de sa surprise.

Monsieur le Président lui répond qu'effectivement cela lui paraît beaucoup.

Madame DURAND-RAMBIER précise que l'entrée est gratuite pour les groupes scolaires. La somme de 4 €correspond à la prestation de l'artiste verrier qui montre aux enfants comment souffler le verre et les aide à fabriquer eux-mêmes des objets. Néanmoins, la commission finances va travailler sur ce sujet.

Madame WAGNER précise que, lorsqu'elle s'est rendue à la Halle du Verre en tant qu'accompagnatrice de la classe de son enfant de maternelle, les enfants ont pu observer l'artiste verrier dans son atelier mais n'ont pas eu ce genre de prestation. Madame WAGNER trouve, elle aussi, que la somme de 4 €est excessive par rapport à la prestation proposée aux groupes scolaires.

Monsieur FOURNIALS précise que les visites peuvent également être faites hors temps d'ouverture normale. Il ajoute que, lorsque les enfants rencontrent Guillaume DOMIZE (qui est l'artiste verrier), ils repartent, pour 4 € avec une petite « bestiole » dont le prix réel est de 9 €

Monsieur le Président conclut en indiquant que ce débat sera repris en commission.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ADOPTE les tarifs proposés.

5.3) Commission Intercommunale Des Impôts Directs : liste des membres

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre LOUIS qui expose que, conformément à l'article 1650A du Code Général des Impôts, la CCGPSL doit proposer à l'administration fiscale une liste de 20 titulaires et 20 suppléants pour la mise en place de la CIID.

Monsieur LOUIS rappelle que, par délibération N°04.09.2011 du 20 septembre 2011, le Conseil communautaire a créé une commission intercommunale des impôts directs.

Monsieur LOUIS indique que cette commission est composée de 11 membres :

- le président de l'établissement public de coopération intercommunale (ou un vice-président délégué);
- 10 commissaires.

Monsieur LOUIS rappelle que l'article 1650 A-2 dispose que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions prévues au 1, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres.

Les conditions prévues pour les commissaires à l'article 1650 A-1 disposent que les personnes proposées doivent:

- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;
- avoir 25 ans au moins;
- jouir de leurs droits civils ;
- être familiarisées avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission ;
- être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres.

Un des commissaires est domicilié en dehors du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale. La condition prévue au 2^{ème} alinéa de l'article 1650-2 doit également être respectée: les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises, doivent être équitablement représentés au sein de la commission. La durée de mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Monsieur LOUIS indique que :

- Pour la liste pour les commissaires titulaires domiciliés dans le périmètre communautaire comportant 18 noms la CCGPSL a reçu 33 noms des communes.
- Pour la liste pour les commissaires titulaires domiciliés hors périmètre communautaire comportant 2 noms la collectivité a reçu 7 noms des communes.
- Pour la liste pour les commissaires suppléants domiciliés dans le périmètre communautaire comportant 18 noms la collectivité a reçu 31 noms des communes.
- Pour la liste pour les commissaires suppléants domiciliés hors périmètre communautaire comportant 2 noms la collectivité a reçu 6 noms des communes.

Monsieur le Président indique que la communauté de communes a reçu plus de noms que de postes à pourvoir. En conséquence, il a opté pour une solution simple. Il a pris les 18 premiers enregistrements pour les 18 titulaires puis a enchaîné pour les suppléants. Les 15 titulaires restants sont devenus suppléants. Concernant les 3 suppléants manquants, il a pris les trois premiers inscrits de la liste des suppléants. Monsieur le Président ajoute qu'il a appliqué la même règle pour les commissaires domiciliés hors territoire.

Monsieur le Président donne lecture des listes.

Commissaires titulaires (au nombre de 18) domiciliés dans le périmètre communautaire

Noms, prénoms	Adresse	Lieu et date de naissance	Profession	Commune du domicile
GRANIER Luc	Les Camps	1/01/80 à LUNEL	Agriculteur	ROUET
MOREL Jacques	42 rue des hauts de la Fontaine	26/05/46 à ALGER	Retraité	COMBAILLAUX
BEZIAT Patrick	183 chemin du château de Montlaur	21/10/66 à BEZIERS	Technicien	ST JEAN DE CORNIES
BERT Danielle	280 chemin de clapiers	18/12/47 à PLABAT	Retraîtée	ST VINCENT DE BARBEYRARGUES
BRETON Guy	les maulières	27/02/46 PARIS X°	Retraité	LES MATELLES
CHARPENTIER Eliette	lou clauzes	6/03/51 à MONTPELLIER	Retraîtée	SAUTEYRARGUES
COURTOIS Claude	218 rue de la jassette	6/01/54 à LANGRES	Retraité	ST GELY DU FESC
PEPIN Marie line	247 chemin des cazarezs	24/10/55 PARIS XV	Secrétaire de mairie	ST JEAN DE CUCULES
CATARINA Henri	403 rue du ravin d'embarre	21/02/47 à SETE	Enseignante	ST CLEMENT DE RIVIERE
DEMARTHE Pascal	126 chemin de gignargue	20/03/51 à LILLE	Retraité	ASSAS
DENTZ René	Babara	19/04/48 à MULHOUSE	Retraité	VACQUIERES
TAHER Françoise	lot puech de dolgues	28/06/57 à ALES	Retraîtée	LAURET
HERRADA Hélène	route de st guilhem	15/08/67 à MONTPELLIER	Cadre administratif	CAUSSE DE LA SELLE
OUAZANA Maurice	7 rue st hubert	29/12/54 MAROC	Retraité	TEYRAN
COLOMBE Frederic	5 clos du fragon	19/01/60 à AVIGNON	Informaticien	LE TRIADOU
CAUSSE Marcelle	9 ancien chemin d'anduze	12/03/55 à MONTPELLIER	Vigneronne	FONTANES
DUPAQUET Jean pierre	pleine de tourrière	25/12/44 à CORBEIL ESSONNE	Retraité	CAZEVELLE
AUBIN Jean Christophe	11 rue du cinsaut	1/10/70 à ST LOUIS DU SENEGAL	Fonctionnaire	VIOLS LE FORT

Commissaires titulaires (2) domiciliés hors du périmètre communautaire

Noms, prénoms	Adresse	Lieu et date de naissance	Profession	Commune du domicile
GEORGIN François	120 montée des chênes	12/01/63 à MONTPELLIER	Pharmacien	MONTFERRIEZ/LEZ
NOUVEL Georges	10 rue du languedoc	27/03/30 à SAUTEYRARGUES	retraité	CASTELNAU LE LEZ

Commissaires suppléants (18) domiciliés dans le périmètre communautaire

Noms, prénoms	Adresse	Lieu et date de naissance	Profession	Commune du domicile
MARTY Adrien	chemin des escalous	2/10/56 à MONTPELLIER	Technicien biomédical	VIOLS EN LA VAL
LAFFORGUES Gérard	216 rue du peras	22/10/56 à AUCH	Cadre	VAILHAQUES
ARNAL Robert	rue de l'église	15/06/45 à DJIDJELLI	Retraité	MAS DE LONDRES
ROUVIERE-ESPOSITO Agnes	184 chemin de la montade	13/08/69 à MONTPELLIER	Fonctionnaire territorial	BUZIGNARGUES
DAUDE Jacques	30 ch. des banandons	16/11/1945 à ST BAUZILLE DE MONTMEL	Retraité	ST BAUZILLE DE MONTMEL
ROY Christiane	Rue de Pioch Redon	22/02/58 à MONTPELLIER	DRH	NOTRE DAME DE LONDRES
VASSEUR Claude	31 rue des Olivettes	05/09/44 à CRAMOISY	Consultant qualité	STE CROIX DE QUINTILLARGUES
ROBIN François	245 rue des micocouliers	15/01/55 à THIAIS	Formateur	VALFLAUNES
MERVELET Jean-Paul	62, avenue du Pic St Loup	20/01/1947 à SAINTE MARGUERITE	Retraité	ST MARTIN DE LONDRES
SOUM	370 cami de las olivades	12/10/73 à LAGNY SUR MARNE	Agent technico commercial	SAINT MATHIEU DE TREVIERS
JEAN Leonce	538 Hameau de Sauviac	16/03/77 à MONTPELLIER	Chef d'entreprise	CLARET
COURTIEU Yves	40 chemin du mas des violettes	17/04/46 ALES	Retraité	GUZARGUES
DELRUE Arnaud	Mas de Luzière	25/01/1962 à DOUAI	Commerçant	ST ANDRE DE BUEGES
PECOUL Jean-Michel	360 ave de Cantagril	17/12/55 à MONTPELLIER	Cultivateur	ST HILAIRE DE BEAUVOIR
CAPUS GEORGES	Hameau Méjanel	17/01/1951 à MONTPELLIER	Retraité	PEGAIROLLES DE BUEGES
DAPSENS-TURQUAT Julien	Les Camps	28/05/83 à CASTRES	Numismate	ROUET
PESIN René	3 allée du plein sud	13/03/36 à HAUMONT	Retraité	COMBAILLAUX
GRUVEL Yves	205 chemin du haut	21/10/42 à MONTPELLIER	Retraité Maître de Chai	ST JEAN DE CORNIES

Commissaires suppléants (2) domiciliés hors du périmètre communautaire

Noms, prénoms	Adresse	Lieu et date de naissance	Profession	Commune du domicile
BRUGUIERE Marie	27 plan albert louvel	1/06/45 à BAX (Espagne)	retraîtée	MONTPELLIER
VIRENQUE Gérard	1 rue Emile duployé	5/05/33 à MONTPELLIER	retraité	MONTPELLIER

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE les listes proposées.

6) Contrats et conventions : projet de convention entre la CCGPSL et le Conseil Général de l'Hérault pour l'utilisation de la Piscine du Pic Saint Loup par les établissements publics locaux d'enseignement rattachés au Département.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Louis RODIER qui, en préambule, rappelle que la piscine intercommunale a ouvert en janvier dernier et qu'elle est gérée par Vert Marine dans le cadre d'une Délégation de Service Public. En conséquence, la communauté de communes ne gère ni les entrées, ni les plannings, etc... Par contre, elle supporte la charge de toute la partie scolaire dont elle a fait sa priorité.

Monsieur RODIER explique que, en contrepartie du soutien financier du Département de l'Hérault (1 000 000 €) pour la construction de la Piscine du Pic Saint Loup, le Conseil Général nous propose une convention pour son utilisation par les établissements publics locaux d'enseignement rattachés au Département.

Les établissements publics locaux d'enseignement rattachés au Département (collèges) sont au nombre de 3. L'enseignement de la natation y est dispensé en classe de 6^{ème} en 10 séances. Ainsi pour l'année scolaire 2014/2015, le nombre de classes devrait se répartir comme suit :

- collège Alain Savary (St Mathieu de Trévières) : 4 classes de 6^{ème},
- collège du Pic Saint Loup (St Clément de rivièrre) : 6 classes de 6^{ème},
- collège François Villon (St Gély du Fesc) : 6 classes de 6^{ème}.

En conséquence la prise en charge de l'enseignement de la natation par la Communauté de Communes pour l'année scolaire 2014/2015, est estimée pour 16 classes (4+6+6) en 10 séances au prix de 60 € TTC (tarifs 2014) soit 9 600 €TTC (dont 6 000 €TTC de septembre à décembre 2014 – somme déjà prévue au budget 2014 - et 3 600 €TTC de janvier à juin 2015).

Cette disposition étant expressément prévue dans la convention de Délégation du Service Public avec l'entreprise Vert Marine (articles 7.1.2 & 7.2), il est proposé une durée de convention calée sur la durée de la convention DSP. La convention aura donc une durée de 6 ans, et prendra fin le dimanche 19 janvier 2020.

L'ensemble de ces dispositions ont été transcrites dans le projet de convention qui était joint à la note de synthèse.

Madame GALLAS demande pourquoi le tarif est différent entre les classes de secondaire (6èmes) et les classes primaires et maternelles (90 €pour les primaires et maternelles).

Monsieur NOYER répond que cela est dû au taux d'encadrement qui varie. Le nombre de maîtres-nageurs est différent. Il ajoute que le prix pour le lycée est encore inférieur puisqu'il n'y a que le surveillant de bassin.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention à intervenir entre la Communauté de Communes du Grand Pic

Saint Loup et le conseil Général de l'Hérault pour l'utilisation de la piscine du Pic Saint Loup par les établissements publics locaux d'enseignement rattachés au Département ainsi que toutes pièces pouvant s'y rapporter.

7) Questions d'actualité

Loi ALLUR :

Monsieur le Président indique qu'il a eu un contact téléphonique avec Madame JOURGET, Directrice de la DDTM, pour l'organisation d'une réunion d'information auprès des maires et de leur adjoint à l'urbanisme concernant la loi ALUR et ses impacts sur les communes. Cette réunion, initialement prévue début juillet ne pourra avoir lieu qu'après le 15 juillet. La date sera communiquée dès qu'elle sera connue.

Aménagement du temps périscolaire :

Monsieur le Président indique qu'il a reçu copie d'un courrier des services de l'Etat adressé à Madame LERNOUT, Maire de Saint Gély du Fesc, concernant le projet éducatif territorial. Les services de l'Etat ont été saisis par 253 communes qui sollicitaient une réunion sur l'aménagement du temps périscolaire. Ne pouvant répondre individuellement, les services de l'Etat souhaitent organiser une réunion à l'échelon communautaire et demande à la CCGPSL de bien vouloir organiser cette réunion.

Manifestations :

Monsieur le Président rappelle quelques dates :

- le 20 juin 2014 à 17 h 30 : inauguration du pôle rugby
- le 21 juin 2014 : in situ avec départ du bus à 14 h 00. Quelques places sont encore disponibles
- le 21 juin 2014 : prix Albertine Sarrazin.
- le 22 juin 2014 à 20 h : concert jazz à Saint Clément de Rivière

La séance est levée à 21 h 00.

Le Secrétaire de Séance
Signature

Le Président
Signature